



RAPPORT de la COMMISSION EXTERNE AVEPRO DE LA FACULTE de THEOLOGIE CATHOLIQUE DE L'UNIVERSITE DE STRASBOURG

STRASBOURG, 12-14 juin 2023

Préambule

La commission envoyée par AVEPRO pour l'évaluation externe a visité la faculté de théologie catholique du 12 au 14 juin 2023. Le groupe était composé de trois personnes : la présidente, la Prof. Astrid KAPTIJN, professeur de droit canon à l'université de Fribourg (Suisse), le Prof. Marc RASTOIN, sj., professeur d'Ecriture sainte au Centre Sèvres - Facultés jésuites de Paris (Paris) et le Père Matthieu BERNARD, doctorant à la Pontificia Università Gregoriana (Roma). En effet, le Rev. Prof. Michael KONRAD (Fraternità di San Carlo), Professeur d'éthique philosophique à la Pontificia Università Lateranense (Rome), qui faisait partie de la commission initialement nommée, a dû renoncer à la visite suite à un grave souci de santé ; il a toutefois lu attentivement l'autoévaluation envoyée par la Faculté de théologie et ce rapport intègre ses observations.

La visite externe comportait une première journée le 13 juin axée principalement sur les aspects académiques et pédagogiques et une demi-journée le 14 juin davantage occupée par la rencontre avec les autorités académiques (en l'absence du grand chancelier, l'archevêque ayant démissionné, avec le vicaire général président du conseil de faculté). Nous avons visité les locaux ainsi que la bibliothèque. Le programme des rencontres a été très dense, comprenant non seulement des rencontres avec le doyen et les responsables des instituts et de l'école doctorale, mais aussi avec les responsables de l'administration et des étudiants des différents cycles et voies d'études (malgré le fait que beaucoup étaient déjà partis pour les congés d'été).



Commentaires de la commission AVEPRO

Parfois, cependant, les séries de réunions avec plusieurs responsables, prévues pour une heure, ont été impossibles à terminer à temps, et ce à juste titre, car les personnes veulent partager leur travail et 20 minutes est le minimum qui devrait leur être réservé. Nous recommandons donc que cela soit pris en compte dans la planification des futures réunions et qu'aucune personne interrogée ne dispose de moins de 20 minutes pour présenter un service important. Chaque réunion nous a enrichis et chacun s'est exprimé avec franchise et passion sans taire les difficultés.

1. Commentaire général sur le rapport d'auto-évaluation (RAV)

Nous avons reçu par avance un rapport en deux parties : le rapport spécifique destiné à l'AVEPRO, plus récent, et un long rapport très dense de 230 pages élaboré fin 2021 pour la commission étatique française (HCERES), le premier pouvant à l'occasion renvoyer au second pour des précisions. Le second rapport était très riche en informations même si l'abondance des sigles locaux et la richesse même de la documentation fournie ne le rendait pas facile d'accès.

Commentaires de la commission AVEPRO

Le rapport d'auto-évaluation (RAV) était riche et complet. Mais il ne nous a pas permis de toujours bien comprendre ce qui avait déjà été fait et ce qui restait à faire en distinguant les niveaux.

Il nous a semblé, d'une part, que le premier rapport s'inspirait beaucoup du second et, d'autre part, ne paraissait pas particulièrement anticiper les questions pouvant venir du Saint Siège (respect du caractère catholique dans une université d'État, soin donné aux étudiants présents sur place (clercs et laïcs de la région), liens avec la faculté protestante, souci de maintenir un nombre significatif de diplômes canoniques, pour ne donner que quelques exemples). Nous avons pu constater l'importance et le poids de la visite de la commission du HCERES pour la Faculté et l'investissement en temps et en énergie qu'une telle visite requiert. Très complet, le rapport était aussi plutôt réticent à parler des faiblesses de la structure et des points à améliorer. Une telle approche se révèle souvent en effet utile pour que le rapport de l'AVEPRO permette de faire remonter à la structure de gouvernement de l'université les points que la faculté elle-même souhaite améliorer.

2. Mission, objectifs et plan stratégique de la faculté catholique de l'université



La Faculté de Théologie catholique de Strasbourg fondée par convention internationale le 5 décembre 1902, confirmée par accord conclu le 17 novembre 1923 entre le Saint-Siège et le gouvernement de la République française, constitue une composante de l'Université de Strasbourg. Sous la tutelle de l'État, la Faculté a toutefois comme grand chancelier l'archevêque de Strasbourg.

De façon assez originale et qui mérite d'être soulignée, à la demande du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et du ministère de l'Intérieur et des cultes, la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg gère deux postes d'enseignant-chercheur de l'École biblique et archéologique française de Jérusalem: Christophe Rico, PR agrégé de lettres classiques depuis 1995 et Olivier Venard, PR agrégé de lettres modernes depuis 2012. Il serait intéressant d'en voir le fruit pour Strasbourg et l'avenir de cette convention.

La Faculté est administrée par un Conseil de Faculté composé de 35 membres. Le Conseil de perfectionnement garantit l'amélioration qualité de la composante. La démarche qualité est du ressort de l'ensemble de l'établissement public. Le Conseil de perfectionnement est équivalent au Conseil de faculté, siégeant sous deux modalités différentes. Il y a le Collège des enseignants (12 élus pour 4 ans), le Collège des personnels (2 élus pour 4 ans), le Collège des étudiants (10 élus pour 2 ans) et le Collège des personnalités extérieures (11 personnes désignées pour 4 ans).

Commentaires de la commission AVEPRO

Nous tenons tout d'abord à souligner le fort engagement des autorités académiques en faveur de la vitalité de l'institution et de la rénovation des programmes. Nous avons rencontré des personnes très engagées, animées d'un grand désir de faire grandir la faculté. Les étudiants sont sensibles à ces efforts. Ils ont tous souligné la richesse des études réalisées ici et ont également pris la liberté de signaler les points à améliorer.

Quelques remarques :

1. Le rapport insiste sur l'importance des professeurs ayant l'habilitation à diriger des recherches (HDR), notamment pour diriger des thèses. Il relève aussi que, pour les jurys, il faut des HDR. Or les professeurs passés par les institutions universitaires ecclésiastiques n'ont pas nécessairement la HDR. Les enseignants confirment la difficulté que cela occasionne pour la constitution des jurys ou des comités de sélection pour les recrutements d'enseignants-chercheurs titulaires ou contractuels à Strasbourg, lorsque des enseignants-chercheurs d'instituts catholiques ne sont pas titulaires d'une HDR. Nous louons le désir de voir grandir le nombre de HDR dans et hors de la faculté.



2. Le recrutement d'enseignants disposant du seul diplôme canonique, sans diplôme d'État, doit être validé par une exigeante commission nationale. C'est une contrainte qui doit être mentionnée.
3. Nous louons le désir de recrutement de professeurs dans les disciplines correspondant aux critères du Saint-Siège. Nous nous réjouissons du recrutement prochain d'un troisième professeur de philosophie et encourageons le recrutement d'un professeur de droit canon et de nouveaux professeurs de théologie systématique. Il eut été utile de disposer d'un tableau présentant les professeurs par discipline, avec leur âge, pour faire mieux apparaître les forces et faiblesses actuelles du corps professoral et les recrutements à planifier dans l'avenir.
4. Pour le doctorat, nous constatons la tendance à la croissance du nombre d'inscrits en sciences religieuses (qui inclut, il est vrai, patristique, exégèse et philosophie de la religion) au détriment des effectifs en théologie catholique — évolution que la chute du nombre des étudiants africains explique en partie (COVID, visa).
5. La Faculté possède des atouts réels pour lutter contre la sécularisation. Du côté des étudiants, nombreux sont confessants et motivés, tant ceux de la région que ceux venant du reste de la France et de l'étranger. Le lien aux deux séminaires locaux est maintenu, et un pôle de droit canon est bien inscrit dans l'histoire de la Faculté. Cependant, l'admission en master d'étudiants venant d'une autre discipline pose le défi de leur initiation à la science théologique et demande un accompagnement particulier.
6. Le rapport AVEPRO envoyé comportait des erreurs dans les chiffres des étudiants inscrits. Les effectifs corrigés nous ont été communiqués durant la visite (voir annexes).
7. Il y a incontestablement des avantages à appartenir à une grande et riche université d'État. Il est cependant indéniable que cela entraîne des pesanteurs institutionnelles et administratives (évoquées plusieurs fois dans le rapport). Le doyen a montré sa bonne connaissance des rouages complexes de l'administration universitaire : une telle compétence sera certainement importante pour son successeur.
8. Au plan budgétaire, la dotation de la Faculté (140 000 €) permet de recourir à des vacataires, mais son emploi est difficile en raison des règles budgétaires de l'Université (impossibilité de reporter des bénéfices sur une année suivante).
9. Nous relevons positivement la refonte complète et récente du programme DUFAPER (DU Formation à l'action pastorale et à l'enseignement religieux,



diplôme nécessaire pour l'emploi des laïcs dans le diocèse et rémunérés dans le cadre concordataire par l'État français) conjointement avec celle du DUDC (DU Découverte du christianisme), élaboré en bonne intelligence avec le diocèse, afin de mieux répondre aux besoins des agents pastoraux. Cette réforme mérite d'être suivie, et ce diplôme pourrait être offert plus largement aux autres diocèses de la région – même si ceux-ci sont historiquement et financièrement liés à l'Institut Catholique de Paris.

10. La convention établie avec l'Université catholique de l'Ouest à Angers, qui lui permet de délivrer des diplômes nationaux en théologie catholique depuis plus de 30 ans, sera étendue à l'Université catholique de Lille, et peut-être aussi d'autres institutions hexagonales. Il s'agit d'un atout pour la Faculté sa pérennité au sein de l'Université de Strasbourg. Parmi les nombreux partenariats internationaux en cours ou envisagés, nous relevons l'importance de celui établi avec Fribourg-en-Brigau (collaborations au niveau du Master et de la licence canonique/DSTC). La responsabilité pour la stratégie et la mise en œuvre de ces partenariats incombe apparemment au doyen et aux directeurs des différents cycles d'études, dans le cadre de la politique générale de l'établissement.

3. Enseignement et recherche

Le rapport témoigne de l'ampleur du travail de recherche, du côté très international de la faculté et de sa bonne insertion dans l'université où elle dispose de moyens importants. Relevons tout de même que la bibliothèque, bien dotée en documentation, y compris numérique, nécessite des travaux importants.

Commentaires de la commission AVEPRO.

11. L'existence d'un fort pourcentage d'étudiants en enseignement à distance (EAD), dans le cadre de la licence d'État en 3 ans, est un atout réel et ancien de la Faculté, que les moyens pédagogiques modernes rendent plus efficaces. Nous relevons positivement l'embauche d'une ingénieure pour l'aide à la pédagogie. Cependant, le présentiel reste capital et ne doit pas être sacrifié : cela menacerait l'EAD lui-même, ce dont l'établissement est bien conscient. En effet, la modalité présentielle est exigée dans le cadre de la convention liant le Saint-Siège et la France pour la formation des prêtres. Supprimer la modalité présentielle viderait la convention de son contenu et conduirait à la disparition de la faculté et par voie de conséquence à celle de l'EAD.

Par ailleurs, le décrochage constaté entre la 1^{re} et la 2^e année d'EAD était



clairement trop important, mais des moyens pédagogiques nouveaux ont été introduits pour y remédier. En certains lieux, plusieurs étudiants en EAD se retrouvent pour travailler ensemble : cela nous semble devoir être encouragé et étendu là où cela s'avère possible. Le développement de l'EAD à destination des étudiants étrangers (en Afrique et en Asie) est légitime, mais il conviendra de vérifier régulièrement que cela ne nuit pas au développement des instituts de formation locaux.

12. La mise en cycle des cours de licence par rotation sur trois ans, destinée à éviter les sous-effectifs, n'était pas signalée dans le rapport et nous a été présentée oralement. Cette forme est pensée comme un moyen de sécuriser, et non de fragiliser, l'enseignement en présentiel. Cependant, nous attirons l'attention sur le fait qu'elle implique une redéfinition de l'objet de certains cours et un gros travail pédagogique qui plaide pour un accompagnement personnalisé plus étroit des étudiants, comme cela se fait dans d'autres Instituts catholiques.
13. Quant à l'accompagnement des étudiants en présentiel, celui des séminaristes est assuré dans les séminaires, par des tuteurs choisis hors de la Faculté. Pour les autres étudiants, cette tâche est assurée par le seul responsable des études, à la demande ou en cas de difficulté repérée. Un accompagnement plus systématique, y compris des étudiants sans difficultés, doit être encouragé. Les évaluations rendues aux étudiants sont parfois trop brèves, ne leur permettant pas de voir comment ils pourraient progresser : sur ce point, un tuteur pourrait aider.
14. Les étudiants se sont déclarés, dans l'ensemble, heureux de leurs enseignants et de leurs études. Cependant, le déficit de vie étudiante a été relevé (salle pour déjeuner avec micro-ondes, vie de campus et vie liturgique, etc.), pouvant créer des problèmes de solitude chez les étudiants isolés.
15. Au niveau des doctorats, deux diplômes de doctorats peuvent être délivrés : un doctorat en théologie catholique, qui représente le plus grand nombre d'inscriptions, et un doctorat en sciences religieuses. Le diplôme de doctorat sera en même temps canonique lorsque l'étudiant dispose d'une licence canonique en théologie catholique (voir RAV, p.10). Cela se manifeste par un deuxième diplôme (canonique) signé par le grand chancelier. S'il est question des dérogations (RAV, p.99, 1147 vv.), celles-ci concernent les diplômes en théologie catholique qui ne sont pas des diplômes nationaux (en pratique, non-délivrés par l'Unistra). En aucun cas, ces dérogations ne dispensent d'une licence canonique pour l'admission au doctorat canonique. Nous constatons cependant que la communication par rapport à ces distinctions pourrait être améliorée.



16. L'école doctorale (ED 270) réunit les étudiants des deux Facultés de théologie de l'Université de Strasbourg, catholique et protestante. Il est à souligner que les étudiants louent la réforme récente du comité de suivi individuel et la véritable rencontre qu'il permet désormais. Nous notons que les doctorants ne disposent pas de places réservées à la bibliothèque des facultés de théologie (communes aux facultés catholique et protestante). Mais c'est possible dans celles du Studium de l'université ou de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. Surtout, nous relevons l'existence d'une tension entre, d'une part, des exigences plus grandes en termes de portfolio (publications, enseignement, colloques), qui ralentissent l'écriture des thèses, alors même que l'Université et la Faculté souhaiteraient qu'elles durent moins longtemps (idéalement trois ans).
17. Dans ce cadre, la formule récente du DSTC, très axé sur la recherche, vient opportunément préparer le projet doctoral avant même l'inscription en cycle de doctorat. Cette formule, très stimulante, a cependant suscité des questionnements de deux ordres :
- a. Le parcours, qui confère la *licentia* canonique, permet-il vraiment de compléter les études en théologie pour les étudiants qui ne poursuivront pas en doctorat ? Les professeurs de la Faculté ont fait valoir que cette formule du DSTC honore le *requisit* que la licence canonique soit un enseignement de spécialité et que, même pour un étudiant destiné à enseigner dans un séminaire, un théologat religieux ou un centre diocésain de formation, une initiation à la recherche est utile pour la richesse de son futur enseignement.
 - b. Certains cours sont donnés sous forme de 'sessions' (cours concentrés sur trois jours huit heures par jour), et le second semestre comporte moins de cours : cette formule n'est-elle pas trop austère ou difficile pour des étudiants ordinaires ? D'autant que plusieurs étudiants ont évoqué un suivi trop faible, surtout en première année.
18. Pour la formation des séminaristes, les supérieurs des deux séminaires se montrent satisfaits de la proposition de la Faculté et de la qualité des cours délivrés. Les rythmes et les emplois du temps personnalisés de chaque séminariste rendent parfois un peu compliquée l'organisation de la vie fraternelle et de propositions de formation spécifique au sein du séminaire — la future formule des cours de licence par cycle devrait, à cet égard, apporter des simplifications. Le contact, au sein de la Faculté, avec des étudiants issus d'horizons divers, est perçu comme un atout. La seule réserve porte sur les deux années de master, nécessaires à l'obtention du baccalauréat canonique, et qui impliquent la rédaction d'un



mémoire : exercice pesant pour certains séminaristes. Par ailleurs, certains modules du DUFAPER (relecture d'une expérience pastorale par exemple) pourraient s'avérer utiles pour l'année de synthèse vocationnelle.

19. Au plan pédagogique, le système des sessions, organisées en master et DSTC, nous paraît comporter des inconvénients, qui doivent être reconnus et accompagnés par un suivi pédagogique spécifique.
20. Les cadres académiques français imposent l'existence de plan quinquennaux de recherche, dont la Faculté doit définir des thèmes s'appliquant à tous, ce qui est perçu par certains enseignants-chercheurs comme une contrainte.

Conclusion et gratitude

Le comité a pu apprécier l'accueil et la disponibilité de tous les membres de la Faculté (et plus largement de l'Université) qu'il a rencontrés, et a perçu chez chacun un esprit de collaboration et d'engagement. En conclusion, nous tenons avant tout à remercier tous ceux qui nous ont donné de leur temps et ont partagé avec nous leur amour de leur faculté.

Strasbourg, 14 juin 2023

Prof.ssa Astrid KAPTIJN docente di Diritto canonico presso l'Università di Friburgo, Svizzera

Prof. P. Marc RASTOIN, sj., docente di Sacra Scriptura
Centre Sèvres - Facultés jésuites de Paris (Paris) e Pontificio Istituto Biblico (Roma)

Rev. Prof. Michael KONRAD
Fraternità di San Carlo, docente di etica filosofica presso la Pontificia Università Lateranense.

Père Matthieu BERNARD,
Dottorando à la Pontificia Università Gregoriana (Roma).



Annexes :

- Effectifs des étudiants au premier et deuxième cycle
- Effectifs des étudiants de l'Ecole doctorale (ED 270)

Documents concernant plus spécifiquement le domaine du droit canonique :

- Doctorats en droit canonique
- Projet et Stratégie à cinq ans, Equipe 1 - Droits et religions
- Colloques Axe "Droit canonique" de l'UMR 7354 DRES